

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 9 décembre 2020 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
SUBVENTIONS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Demandes de subventions pour programmes 2020 et 2021 : suivi physico-chimique et biologique du Treboul : commune de CASTELNAUDARY

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Jean-Marc DEUMIER, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Patrick MAUGARD, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de délégués en service est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du conseil en date du 3 décembre 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Monique VIDAL par Jean-Pierre GUIRAUD.

10 DEC. 2020
PAR PUBLICATION
LE

Procurations : Préscillia GRANIER à Audrey GAIANI, Bernard GRIMAUD à Elisabeth ESCAFRE, Benoît MERLIN à Martine PUEBLA, Bernard PECH à Christophe PRADEL.

10 DEC. 2020
PAR DELEGATION
LE

Excusés : Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, François DEMANGEOT, Thierry LEGUEVAQUES, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le traitement des eaux usées de la Ville de Castelnaudary est assuré par deux unités :

- la station d'épuration de Molinier (43 700 équivalents habitants en DBO5)
- la station d'épuration d'Estambigou (5 800 équivalents habitants en DBO5).

De plus, la station de la caserne Danjou (1 500 équivalents habitants en DBO5) appartenant au ministère de la défense traite les effluents du 4^{ème} régiment étranger.

Monsieur le Président rappelle que, selon la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 visant le bon état écologique de 2/3 des masses d'eau à l'horizon 2015, la masse d'eau Tréboul/Fresquel recevant les effluents traités des 3 stations listées ci-avant devra atteindre le bon état écologique à l'horizon 2021.

En application de cette directive européenne, l'exploitation de la station d'épuration de Molinier et le rejet des effluents traités dans le Tréboul, inclus dans la masse d'eau Tréboul Fresquel, sont régis par l'arrêté préfectoral de l'Aude n° 2011248-0026 du 15/11/2011, pour la période 2012/2020. Monsieur le Président précise que pour la période suivante, un nouvel arrêté préfectoral est en cours de régularisation.

En application de cet arrêté, il convient de caractériser l'impact des rejets du système d'assainissement de Castelnaudary, sur la qualité de la Masse d'Eau réceptrice (masse d'eau Tréboul Fresquel) et de suivre l'évolution de l'autoépuration du Tréboul, en tenant compte le cas échéant de la renaturation des berges, du lit mineur et du lit moyen du cours d'eau, opérations prévues en concertation avec les syndicats de rivières sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel.

Les campagnes d'analyses associées à ce suivi sont à réaliser en 5 points le long du Tréboul à raison de 6 fois par an pour les paramètres physico chimiques et 1 fois par an à l'étiage pour les indices biologiques, sur la période 2012/2020.

Monsieur le Président informe que pour les campagnes de mesures 2020 et 2021, l'entreprise Eurofins a été retenue pour un montant de 16 478 euros HT par an.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à demander les subventions les plus larges possibles à l'Agence de l'Eau et à tout organisme susceptible d'apporter une aide financière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à demander les subventions les plus larges possibles à l'Agence de l'Eau et à tout organisme susceptible d'apporter une aide financière pour réaliser les campagnes de suivi du milieu 2020 et 2021.

PRECISE qu'un montant annuel de 16 478 € HT hors actualisation annuelle, sera inscrit sur les budgets assainissement 2020 et 2021 de la Communauté de Communes, article 2128.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20201209-20200226-DE

20200226

Castelnaudary, le 9 décembre 2020



Le Président,

Philippe GREFFIER.